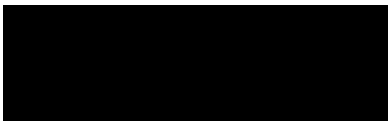


Québec, le 1^{er} août 2024



Objet : Demande d'accès aux documents

N/Réf : 2024-07-08-002

Madame,

En réponse à votre demande d'accès aux documents reçue par courriel le 8 juillet dernier, il appert de l'analyse du dossier que nous ne pouvons y répondre que partiellement. En conséquence, vous trouverez ci-joint les informations accessibles détenues par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), concernant votre demande, libellée comme suit :

1. Une liste de toutes les ordonnances de dépopulation/mise à mort de population d'animaux émises par le MAPAQ pour des raisons sanitaires et/ou de santé publique sur des exploitations agricoles, des couvoirs ou des lieux de garde d'animaux utilisés à des fins agricoles pour la période allant du 1er janvier 2019 au 4 juillet 2024.
2. Copie de tout protocole de dépopulation produit ou employé par le MAPAQ pour la mise à mort d'animaux pour des raisons sanitaires et/ou de santé publique sur des exploitations agricoles, des couvoirs ou des lieux de garde d'animaux utilisés à des fins agricoles pour la période allant du 1er janvier 2019 au 4 juillet 2024
3. Tout échange écrit (sous toutes formes) concernant toute décision émanant du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec relative à la mise à mort de populations d'animaux pour des raisons sanitaires et/ou de santé publique sur des exploitations agricoles, des couvoirs ou des lieux de garde d'animaux utilisés à des fins agricoles pour la période allant du 1er janvier 2019 au 4 juillet 2024;
4. Tout échange écrit (sous toutes formes) relatif à la planification de futures opérations (qui n'ont pas encore eu lieu) de dépopulation/ mises à mort d'animaux pour des raisons sanitaires et/ou de santé publique sur des exploitations agricoles, des couvoirs ou des lieux de garde d'animaux utilisés à des fins agricoles.

Ainsi, concernant le quatrième point de votre demande, en vertu des articles 19, 20, 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), ci-après : «Loi sur l'accès», nous refusons l'accès à certains documents et avons caviardé certains renseignements dans ceux qui vous sont transmis.

...2

En effet, l'article 19 de la Loi sur l'accès permet à un organisme public de refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement.

Aussi, l'article 20 de la Loi sur l'accès permet à un organisme public de refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

De plus, en vertu des articles 23 et 24, nous ne pouvons vous communiquer certaines informations fournies par un tiers sans son consentement.

Par ailleurs, certains renseignements ont été caviardés, en vertu des articles 37, 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès.

Ainsi, un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation réalisée depuis moins de 10 ans, conformément à l'article 37 de la Loi sur l'accès.

De plus, les articles 53, 54 et 59 et de la Loi sur l'accès ne nous permettent pas de donner accès à certaines informations puisqu'elles renferment des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

Puisque certains renseignements demandés relèvent de la compétence d'autres organismes publics et conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à adresser votre demande aux responsables de l'accès à l'information de ces organismes, dont les coordonnées sont les suivantes :

Agriculture et Agroalimentaire Canada

1341 chemin Baseline
Tour 7, 10ième étage, pièce 130
Ottawa (Ontario)
K1A 0C5

Courriel : aaafc.atip-aiprp.aac@agr.gc.ca

Agence canadienne d'inspection des aliments

1400, chemin Merivale, tour 1, pièce 0-149
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Courriel : ATIP-CFIA-AIPRP@inspection.gc.ca

Enfin, veuillez noter que le MAPAQ ne détient aucun document, au sens de l'article 1 de la Loi sur l'accès, concernant les trois premiers points de votre demande.

Conformément aux articles 51 et 135 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente jours de la présente décision. Vous trouverez ci-joint les explications relatives à l'exercice de ce recours.

Pour toute information, vous pouvez contacter monsieur David Dubé, adjoint à la responsable de l'accès à l'information, par téléphone au 418 380-2136 ou par courrier électronique à accesinformation@mapaq.gouv.qc.ca.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Edith Couture
Substitut à la Responsable de la Loi sur l'accès

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels**
(Chapitre A-2.1)

Article 1

La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

Article 19

Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation porterait vraisemblablement préjudice à la conduite des relations entre le gouvernement du Québec et un autre gouvernement ou une organisation internationale

Article 20

Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

Article 23

Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

Article 24

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

Article 37

Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions.

Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

Article 48

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

Article 53

Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

Article 54

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

Article 59

Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

Article 51

Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

Article 135

Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

De: Dufour, Julie (CFIA/ACIA) (she - her / elle) [julie.dufour@inspection.gc.ca]

Envoyé: 4 avril 2023 18:18

À: Tremblay Hugo (DSBEA) (Saguenay)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=e055fc88b761496fb71c5d6e7eaa5dc-Tremblay Hu]

Cc: Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]; Halin Marilène (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user64cd9257]

Objet: [EXTERNE] RE: participation au sous-groupe expertise technique dépeuplement porcs

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De : Tremblay Hugo (DSABEA) (Saguenay) <Hugo.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 2023-04-04 15:49

À : Dufour, Julie (CFIA/ACIA) (she - her / elle) <julie.dufour@inspection.gc.ca>

Objet : participation au sous-groupe expertise technique dépeuplement porcs

EXTERNAL EMAIL – USE CAUTION / COURRIEL EXTERNE – FAITES PREUVE DE PRUDENCE
--

Bonjour,

Je suis médecin vétérinaire conseiller en bien-être animal au MAPAQ (direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux – DSABEA). Je crois que Dre Julie Nolin qui travaillait avec nous avait travaillé avec votre comité lors de l'élaboration du document de référence canadien pour le dépeuplement des porcs.

Je discutais récemment avec [REDACTED] de [REDACTED] au sujet de ce sous-groupe de travail, et je voulais voir avec vous si ma présence serait pertinente. Ma direction est déjà impliquée dans d'autres groupes de travail sur le dépeuplement (aviaire, bovin).

Merci de votre attention

Hugo



Dr Hugo Tremblay, médecin vétérinaire
Conseiller en bien-être animal

Direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

1600 rue Bersimis

Chicoutimi (Québec) G7K 1H9

Téléphone : 418 698-3530 poste 2905

hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

AVERTISSEMENT SUR LA CONFIDENTIALITÉ *relatif à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c.A-2.1)*

Ce courriel ainsi que ses pièces jointes sont strictement réservés à l'usage de la ou du destinataire et peuvent contenir de l'information privilégiée et confidentielle. Si ce courriel ne vous est pas destiné ou qu'il vous a été transmis par erreur, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Veuillez s'il vous plaît en informer l'expéditeur et détruire le courriel. Merci de votre collaboration.

De: Asselin Geneviève (DSBEA) (Québec) [Genevieve.Asselin@mapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé: 11 mai 2023 13:22
À: Canac-Marquis Nathalie (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userc5bf65ef]
Cc: Rossi Paul-Georges (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user02f73ce4]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]
Objet: LogIC 2023-05-11-004-01 - Lettre d'appui pour le financement d'un projet de dépeuplement [REDACTED]
Pièces jointes: Bordereau_2023-05-11-004-01.pdf; [EXTERNE] lettre d'appui sur projet [REDACTED] 20230510V2.docx; [REDACTED]_20230511.docx

Bonjour Nathalie,

Voici un Logic ascendant pour approbation avant suivi auprès d'Annie ou Isabelle.

Nous demandons également la collaboration de la DSABEA et de la DPCI pour la suite.

Merci et bonne journée,



Geneviève Asselin, agente de secrétariat
Direction de la santé animale

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

genevieve.asselin@mapaq.gouv.qc.ca

En télétravail

Lien vers la requête : <https://appls.mapaq/LogIC/Int/requete.aspx?idReq=181081>

Veuillez prendre connaissance de l'information ci-dessous :

- ☐ Urgent
- ☐ Nouveau mandat
- ☐ Collaborateur

- ☐ Copie conforme
- ☐ Échéance révisée
- ☐ Mandat complété
- ☐ Nouvelle action
- ☐ Nouveau document déposé
- ☐ Documents finaux déposés
- ☐ Retour pour modifications ou corrections

Merci!

Bordereau de transmission

DOSSIER	2023-05-11-004	OUVERT
---------	----------------	--------

Autres

Lettre d'appui pour le financement d'un projet de dépeuplement

Transmise le : 2023-05-11

Échéance : 2023-05-25

Échéance révisée :

Responsable : Rossi, Paul-Georges - DSA (4150)

Requérant : Rossi, Paul-Georges - DSA (4150)

Mandataire : Côté, Nathalie Dmv. - DGLSA (4160)

Nb pièces jointes : 0 Fichier(s)

SIGNATURES

Initiales	Date	Fonction	Initiales	Date	Fonction
_____	_____	Directeur(trice)	_____	_____	Responsable du dossier
_____	_____	Directeur(trice) général(e)	_____	_____	(Nom de la direction)
_____	_____	Sous-ministre adjoint(e)/associé(e)	_____	_____	(Nom de la direction)
_____	_____	Sous-ministre	_____	_____	(Nom de la direction)
_____	_____	Cabinet	_____	_____	Secrétaire général(e)

REQUÊTE	01	ASSIGNÉE
---------	----	----------

Actions	Précision	Traitée	P.J.
Suivi approprié	Collaborateurs : DSABEA et DPCI	N	N

Collaborateurs	Remarque
----------------	----------

Copies conformes	Remarque
------------------	----------

Organismes	Interlocuteurs
------------	----------------

Commentaire général

Remarque au mandataire

Suivi du mandataire	Assignée
---------------------	----------

DOCUMENT DESTINÉ À L'USAGE DU SOUS-MINISTRE

POUR DÉCISION

Objet : Lettre d'appui pour le financement d'un projet de dépeuplement de volailles

LogIC : 2023-05-11-004

Date : 10 mai 2023

CONTEXTE

a soumis une demande d'aide financière à Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) dans le cadre du Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture (PCPSA) afin de réaliser un projet de dépeuplement de volailles . Conjointement à sa demande, souhaite présenter des lettres d'appui signées de ses partenaires gouvernementaux et de l'industrie avicole canadienne et québécoise. Une demande en ce sens a été envoyée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) le 5 mai 2023.

PROBLÉMATIQUE

Le secteur avicole du Canada fait face à un nombre sans précédent d'éclosions d'influenza aviaire hautement pathogène depuis décembre 2021. Pour contrôler la maladie et en minimiser la propagation, les volailles infectées doivent être euthanasiées rapidement. La technique la plus efficace actuellement utilisée est le gazage des poulaillers à l'aide du dioxyde de carbone (CO₂). Des problèmes sérieux d'approvisionnement et de ressources à l'échelle du pays rendent le recours à cette méthode peu fiable et contraignant au niveau des opérations de lutte sur les lieux infectés, pouvant aller jusqu'à causer des délais de dépeuplement. Ce projet vise à développer, à acquérir et à valider une nouvelle technologie de dépeuplement de volailles afin d'apporter une option additionnelle d'euthanasie efficace et humanitaire qui aidera à minimiser les risques de propagation et limiter les contraintes associées à chaque nouvelle éclosion de maladie.

ANALYSE ET COMMENTAIRES

Pour réduire le risque de transmission de maladies à d'autres volailles, et dans certains cas, pour protéger la santé publique, les mesures de lutte exigent que les oiseaux soient euthanasiés à la ferme. Plusieurs techniques (mécanique, électrique, pharmacologique, gazeuse et par mousses) sont employées à cette fin et présentent chacune certains défis pratiques, soulèvent des préoccupations liées au bien-être animal ou les deux. Par exemple, l'utilisation de CO₂ a été préconisée en raison de son caractère pratique, en particulier parce qu'il élimine le besoin de manipuler les oiseaux. Cependant, ce ne sont pas tous les poulaillers qui sont adaptés pour le gazage puisqu'il est nécessaire de pouvoir rendre les bâtiments hermétiques. De plus, l'approvisionnement est très variable et très dépendant de deux entreprises fournisseurs de CO₂ en vrac et la demande pour ce gaz est très élevée dans différents secteurs d'activités comme les entreprises manufacturières et les usages médicaux et alimentaires.

Le PCPSA a pour objectif de fournir des fonds pour des projets qui répondent aux priorités nationales ou sectorielles qui aident l'industrie à faire face aux enjeux émergents et à saisir les opportunités qui s'offrent à elle. Pour être admissibles à un financement, les demandeurs doivent clairement démontrer l'enjeu auquel fait face le secteur de l'agriculture, les avantages des résultats du projet pour le secteur et les liens entre le projet et au moins un des quatre domaines prioritaires identifiés (adaptation aux nouvelles technologies, durabilité environnementale, planification stratégique et renforcement des capacités, enjeux émergents). À l'exception de la durabilité environnementale, le projet est applicable à trois domaines prioritaires. C'est d'ailleurs par ce même programme que s'est vu octroyer des fonds pour la conception et le en vue d'améliorer l'état de préparation du Québec en cas d'éclosion de peste porcine africaine.

[REDACTED]

SOLUTIONS PROPOSÉES

[REDACTED]

RECOMMANDATION

[REDACTED]

SMA : Pascal Daigle
SOUS-MINISTERIAT : à la santé animale et à l'inspection des aliments
PERSONNES-RESSOURCES : Paul-Georges Rossi
COLLABORATION : DSABEA, DPCI

De: Tremblay Hugo (DSBEA) (Saguenay) [Hugo.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 4 mai 2023 15:00

À: [REDACTED]

Cc: [REDACTED]

[REDACTED]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]; Trépanier Hélène (DGLSA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user6e74892b]; Sophie Benoît - ACIA (sophie.benoit@inspection.gc.ca)[sophie.benoit@inspection.gc.ca]; Garneau Josiane (DSA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user4aaf309f]
Objet: RE: [EXTERNE] [REDACTED]

Bonjour [REDACTED]

Merci d'avoir pensé nous inclure dans cet intéressant projet. Je serai la personne contact de ma direction pour les travaux qui concernent cette nouvelle approche. Selon la date et l'endroit où auront lieu les essais, nous évaluerons qui de notre direction est le mieux à même d'y assister.

Bonne journée

Hugo



Dr Hugo Tremblay, médecin vétérinaire
Conseiller en bien-être animal

Direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

1600 rue Bersimis

Chicoutimi (Québec) G7K 1H9

Téléphone : 418 698-3530 poste 2905

hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

De : [REDACTED]
Envoyé : 4 mai 2023 12:01
À : Tremblay Hugo (DSABEA) (Saguenay) <Hugo.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca>
Cc : [REDACTED] Proulx Chantal (DADS) (Québec) <Chantal.Proulx@mapaq.gouv.qc.ca>; Trépanier Hélène (DGLSA) (Québec) <Helene.Trepanier@mapaq.gouv.qc.ca>; Sophie Benoît - ACIA (sophie.benoit@inspection.gc.ca) <sophie.benoit@inspection.gc.ca>
Objet : [EXTERNE] [REDACTED]

*** ATTENTION : Ce courriel provient de l'extérieur du MAPAQ.**

Si vous doutez de l'authenticité du courriel, évitez de cliquer sur des liens ou d'ouvrir une pièce jointe et communiquez verbalement avec l'expéditeur.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De: Bergeron Luc (DGESBEA) (Québec) [Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé: 1 décembre 2023 10:16
À: Tremblay Hugo (DSBEA) (Saguenay)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=e055fc88b761496fb71c5d6e7eaa5dc-Tremblay Hu]; Rossi Paul-Georges (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user02f73ce4]
Cc: Garneau Josiane (DSA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user4aaf309f]; Chiasson Rachel (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=7d6bf0f006874544ae69e51d1d8506eb-94de7a6a-5a]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]
Objet: RE: Arrêt de ventilation : position du MAPAQ

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Completed

Bonjour Hugo,

Lors d'une récente rencontre du comité technique fédéral-provincial-territorial-industrie sur le dépeuplement aviaire, [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED] Tu trouveras ci-dessous quelques suggestions.

Merci et bonne journée.

Luc

Luc Bergeron, D.M.V., M.Sc. | Médecin vétérinaire en chef

Direction générale des laboratoires et de la santé animale
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100 poste 3106
Cellulaire : 418 558-5827
Télécopieur : 418 380-2169
luc.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

De : Tremblay Hugo (DSABEA) (Saguenay) <Hugo.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca>
Envoyé : 30 novembre 2023 15:37
À : Rossi Paul-Georges (DADS) (Québec) <Paul-Georges.Rossi@mapaq.gouv.qc.ca>
Cc : Garneau Josiane (DSABEA) (Québec) <Josiane.Garneau@mapaq.gouv.qc.ca>; Chiasson

Rachel (DSABEA) (Québec) <Rachel.Chiasson@mapaq.gouv.qc.ca>; Proulx Chantal (DADS) (Québec) <Chantal.Proulx@mapaq.gouv.qc.ca>; Bergeron Luc (DGLSA) (Québec) <Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Arrêt de ventilation : position du MAPAQ

Bonjour Paul-Georges,

Pour faire suite au courriel de Chantal Proulx (voir plus bas), notre équipe a rédigé une réponse destinée à [REDACTED] afin de partager la position du MAPAQ sur la méthode de dépeuplement par arrêt de la ventilation assortie du chauffage (FVC+). Est-ce que vous pourriez évaluer cette proposition?

Proposition:

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

De plus, nous proposons de mettre à jour et d'adapter la fiche d'information (en p.j.) produite à ce sujet par Hélène Trépanier afin de tenir au courant la SMA de cet enjeu. Qu'en penses-tu ?

Merci et bonne journée

Hugo



Dr Hugo Tremblay, médecin vétérinaire

Conseiller en bien-être animal

Direction de la salubrité alimentaire et du bien-être des animaux

Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

1600 rue Bersimis

Chicoutimi (Québec) G7K 1H9

Téléphone : 418 698-3530 poste 2905

hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

De : Proulx Chantal (DADS) (Québec) <Chantal.Proulx@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 octobre 2023 14:37

À : Rossi Paul-Georges (DADS) (Québec) <Paul-Georges.Rossi@mapaq.gouv.qc.ca>

Cc : Bergeron Luc (DGLSA) (Québec) <Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca>

Objet : Arrêt de ventilation : position du MAPAQ

Bonjour Paul-Georges,

Est-ce possible svp de faire un suivi auprès de la DSABEA pour connaître l'état d'avancement du dossier d'arrêt de ventilation comme méthode de dépeuplement de la volaille, mais également du côté porcin (ex. : porcelets) ? Le sujet devient de plus en plus récurrent lors de différentes tribunes de l'industrie à laquelle [REDACTED] participe, sans que [REDACTED] puisse y répondre clairement. Il sera nécessaire que le MAPAQ se prononce plus tôt que tard afin de s'assurer que nous travaillons tous dans la même direction. [REDACTED] réitérera cette même demande à l'ACIA également.

Merci !

Chantal



Dre Chantal Proulx m.v., M.Sc.
Coordonnatrice aux mesures d'urgence en santé animale
Direction de la santé animale
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 11ème étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100 poste 3948
Cellulaire : 418 473-9678
chantal.proulx@mapaq.gouv.qc.ca

De: Bergeron Luc (DGESBEA) (Québec) [Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca]
Envoyé: 17 janvier 2024 11:34
À: Tremblay Hugo (DSBEA) (Saguenay)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=e055fc88b761496fb71c5d6e7eaa5dc-Tremblay Hu]; Rossi Paul-Georges (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user02f73ce4]; Canac-Marquis Nathalie (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userc5bf65ef]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]; Bernier Myriam (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user57188ca8]; Laroche Jasmin (DSBEA) (Saint-Hyacinthe)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user9acf207c]; Halin Marilène (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user64cd9257]; Picard Isabelle (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userf6b9b54a]; Dimitri-Masson Gabrielle (DSBEA) (Saint-Hyacinthe)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=a075fc40b5c64caca5b01ad975526796-Dimitri Mas]; Houde Meliza (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userd4781ad1]; Bastien Antony (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user52d2a49e]; Hart Roxann (DAPSC) (L'Assomption)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=e8213ea5534d4231bad1ec40334fe5df-Hart Roxann]; Chiasson Rachel (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=7d6bf0f006874544ae69e51d1d8506eb-94de7a6a-5a]; Gagné-Fortin Claudia (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user11bce964]
Objet: RE: Suivis ACIA influenza aviaire hautement pathogène

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Completed

Toutes les conditions doivent être respectées. Le tout a été présenté en quelques minutes sans document de support. J'ai écrit à l'ACIA pour demander un document résumant cette politique.

Luc Bergeron, D.M.V., M.Sc. | Médecin vétérinaire en chef

Direction générale de l'expertise en santé et bien-être des animaux
Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Cellulaire : 418 558-5827
Téléphone : 418 380-2100 poste 3106
luc.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

De : Tremblay Hugo (DSABEA) (Saguenay) <Hugo.Tremblay@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 janvier 2024 11:10

À : Bergeron Luc (DGLSA) (Québec) <Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca>; Rossi Paul-Georges (DADS) (Québec) <Paul-Georges.Rossi@mapaq.gouv.qc.ca>; Canac-Marquis Nathalie (DSA) (Québec) <Nathalie.Canac-Marquis@mapaq.gouv.qc.ca>; Proulx Chantal (DADS) (Québec) <Chantal.Proulx@mapaq.gouv.qc.ca>; Bernier Myriam (DSA) (Québec) <Myriam.Bernier@mapaq.gouv.qc.ca>; Laroche Jasmin (DSA) (Québec) <Jasmin.Laroche@mapaq.gouv.qc.ca>; Halin Marilène (DADS) (Québec) <Marilene.Halin@mapaq.gouv.qc.ca>; Picard Isabelle (DADS) (Québec) <Isabelle.Picard@mapaq.gouv.qc.ca>; Dimitri-Masson Gabrielle (DSA) (Saint-Hyacinthe) <Gabrielle.Dimitri-Masson@mapaq.gouv.qc.ca>; Houde Meliza (DADS) (Québec) <Meliza.Houde@mapaq.gouv.qc.ca>; Bastien Antony (DADS) (Québec) <Antony.Bastien@mapaq.gouv.qc.ca>; Hart Roxann (DADS) (Saint-Hyacinthe) <Roxann.Hart@mapaq.gouv.qc.ca>; Chiasson Rachel (DSA) (Québec) <Rachel.Chiasson@mapaq.gouv.qc.ca>; Gagné-Fortin Claudia (DADS) (Québec) <Claudia.Gagne-Fortin@mapaq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Suivis ACIA influenza aviaire hautement pathogène

Bonjour Luc, c'est très intéressant. [REDACTED]

Bien hâte d'en apprendre plus.

Bonne journée

Hugo



Dr Hugo Tremblay, médecin vétérinaire

Conseiller en bien-être animal

Direction adjointe à la réglementation

Direction de la santé et du bien-être des animaux

Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

1600 rue Bersimis

Chicoutimi (Québec) G7K 1H9

Téléphone : 418 698-3530 poste 2905

hugo.tremblay@mapaq.gouv.qc.ca

Luc

Luc Bergeron, D.M.V., M.Sc. | Médecin vétérinaire en chef

Direction générale de l'expertise en santé et bien-être des animaux
Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Cellulaire : 418 558-5827
Téléphone : 418 380-2100 poste 3106
luc.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

De: Rossi Paul-Georges (DAPSC) (Québec) [Paul-Georges.Rossi@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 19 janvier 2024 15:07

À: Demanche Annick (DGRI) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group

(FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=f7ff521cfe9e4ac7bf11d1891f11bf59-Demanche An]; Prince Réjean (DTM) (Saint-

Hyacinthe)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user21c0ca3c]

Cc: Canac-Marquis Nathalie (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=userc5bf65ef]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]; Gagné-Fortin Claudia (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user11bce964]

Objet: TR: [EXTERNE] Formation sur euthanasie de porcelets en maternité en situation d'urgence sanitaire - février 2024

Pièces jointes: EQSP_Formation gazage CO2_azote_02_2024_18_01_2024.pdf

Bonjour à vous,

L'Équipe Québécoise de Santé Porcine offre une formation gratuite sur les méthodes d'euthanasie de porcelets en maternité. Ces méthodes pourraient être mises en place, par exemple, en cas de peste porcine africaine.

Dans une optique de préparation aux mesures d'urgence et afin d'augmenter la résilience des capacités d'abattage, je vous invite à partager cette information aux membres de vos équipes et à nous indiquer les personnes intéressées. Nous compléterons ainsi nos listes de ressources qui pourraient prêter main forte en cas de crise sanitaire.

Merci par avance!

Paul-Georges



Paul-Georges Rossi, Ph.D | Directeur adjoint

Direction de la santé et du bien-être des animaux
Sous-ministériat à la salubrité alimentaire, à l'inspection et à la santé animale

200, chemin Sainte-Foy, 11^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Téléphone : 418 380-2100 poste 3837

paul-georges.rossi@mapaq.gouv.qc.ca

De: Bergeron Luc (DGESBEA) (Québec) [Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca]

Envoyé: 1 décembre 2023 11:41

À: Halin Marilène (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user64cd9257]; Proulx Chantal (DAPSC) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=user60bd4eb8]; Tremblay Hugo (DSBEA) (Saguenay)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=e055fc88b761496fb71c5d6e7eaad5dc-Tremblay Hu]; Chiasson Rachel (DSBEA) (Québec)[EX:/o=ExchangeLabs/ou=Exchange Administrative Group (FYDIBOHF23SPDLT)/cn=Recipients/cn=7d6bf0f006874544ae69e51d1d8506eb-94de7a6a-5a]

Objet: TR: ASFIPP General Summary / Résumé général du PPIPPA

Pièces jointes:

Liste_demandes_financements_programme_ASFIPP_PPA_22_novembre_2023.docx

Indicateur de suivi: Assurer un suivi

État de l'indicateur: Completed

Pour votre information, concernant le Programme de prévention de l'industrie à la peste porcine africaine.

Luc Bergeron, D.M.V., M.Sc. | Médecin vétérinaire en chef

Direction générale des laboratoires et de la santé animale
Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, 11e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100 poste 3106
Cellulaire : 418 558-5827
Télécopieur : 418 380-2169
luc.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

De : Vanlandeghem Sarah-Claude (DPCI) (Québec) <Sarah-Claude.Vanlandeghem@mapaq.gouv.qc.ca>

Envoyé : 1 décembre 2023 11:07

À : Desrochers, Marie-Noëlle (AAFC/AAC) (she - her / elle) <marie-noelle.desrochers@AGR.GC.CA>

Cc : ASF Preparedness Program / Programme de Préparation à la PPA (AAFC/AAC) <aafc.ASF-PPA.aac@agr.gc.ca>; Gagné Louis-Antoine (DPCI) (Québec) <Louis-Antoine.Gagne@mapaq.gouv.qc.ca>; Thibeault Pierre (DPCI) (Québec) <Pierre.Thibeault@mapaq.gouv.qc.ca>; Dufour Stéphane (DPCI) (Québec) <Stephane.Dufour@mapaq.gouv.qc.ca>; Bordeleau Louis-Carl (DAPSRA) (Québec) <Louis-Carl.Bordeleau@mapaq.gouv.qc.ca>; Doyle Yvon (BSM) (Québec) <Yvon.Doyle@mapaq.gouv.qc.ca>; Bergeron Luc (DGLSA) (Québec) <Luc.Bergeron@mapaq.gouv.qc.ca>

Objet : RE: [EXTERNE] ASFIPP General Summary / Résumé général du PPIPPA

Bonjour Marie-Noëlle,

Tout d'abord merci beaucoup d'avoir partagé ces informations avec nous.

Voici nos réponses aux questions.

- Les projets actuels sont-ils alignés avec les plans de dépeuplement provinciaux ?
Oui.

- Y a-t-il des lacunes que nous devons identifier ?
Le programme répond bien aux besoins de préparation actuels.

- Avez-vous connaissance de projets à venir qui n'ont pas encore été soumis au programme ?

[REDACTED]

- Avez-vous des préoccupations ou des informations supplémentaires à communiquer au programme ?

[REDACTED]



Sarah-Claude Vanlandeghem, agr.
Secteur porcin

Direction des politiques commerciales et intergouvernementales
Sous-ministériat à la transformation, aux marchés et aux politiques intergouvernementales
200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Cellulaire : 418-805-1113
sarah-claude.vanlandeghem@mapaq.gouv.qc.ca

De : Desrochers, Marie-Noelle (AAFC/AAC) (she - her / elle) <marie-noelle.desrochers@AGR.GC.CA>

Envoyé : 28 novembre 2023 15:07

À : Cc : ASF Preparedness Program / Programme de Préparation à la PPA (AAFC/AAC) <aafc.ASF-PPA.aac@agr.gc.ca>

Objet : ASFIPP General Summary / Résumé général du PPIPPA

Unclassified / Non classifié

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]